

Comité du Rhône

82 RUE SULLY



69006 LYON

Tél. 04 78 89 12 50 - Fax 04 78 89 73 81

Site: <http://fsgt.69.free.fr>

e.mail: fsgt.69@wanadoo.frr

Badminton



SAISON 2014 / 2015

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL F.S.G.T DE BADMINTON PAR EQUIPE

A / QUALIFICATION DES EQUIPES ET DES JOUEURS

1°- Equipes :

Pour qu'une équipe puisse disputer une compétition F.S.G.T. de badminton, il faut que l'affiliation du club, les frais d'engagement aux compétitions et les licences soient réglés et rendus.

Chaque équipe est en possession du double du bordereau d'adhésion qui devra être vérifié par le capitaine de l'équipe adverse.

ATTENTION !!!

1 même joueur ne peut effectuer qu'une seule fois le SH sur les 3.

1 même joueuse ne peut effectuer qu'une seule fois le SD sur les 2.

La composition de l'équipe doit être de 10 personnes maximum. La liste des joueurs / équipe devra être transmise lors de l'envoi de votre engagement.

Des mutations de joueurs entre équipes d'un même club sont possibles dès lors que ces dernières sont composées au maximum de 5 joueurs.

1 même joueur (se) ne peut effectuer que deux mutations sur l'ensemble du championnat.

2° - Joueurs :

Ce championnat loisir semaine est ouvert à tous joueurs possédant une licence F.S.G.T.

Pour les joueurs possédant la double licence son niveau ne devra pas excéder le classement D2 de la FFBA.

Afin de pouvoir prendre part à une rencontre officielle, tout joueur doit être en possession d'une licence délivrée par la F.S.G.T. et établie au nom du club.

Toute licence doit être munie d'une photo, de la signature du titulaire.

Cette licence doit être vérifiée et contrôlée par le capitaine de l'équipe adverse, ainsi que le bordereau d'adhésion à chaque rencontre.

En cas de participation d'un joueur sans licence conforme, l'équipe sera déclarée forfait si ce fait est mentionné à la rubrique « observations » de la feuille de match ou après vérification de la commission.

B / ARBITRAGE

Les rencontres se dérouleront en auto arbitrage.

Le joueur qui commet une faute s'arrête et signale sa faute. On responsabilise le joueur qui ne se réfère plus à une autorité, il juge de lui-même. Cela semble impossible en théorie, mais dans la pratique ça marche.

C / HORAIRES DES MATCHS

Dans la mesure du possible les rencontres se feront en aller-retour.

Une tolérance est permise pour le début de la rencontre. Elle est de 10 minutes maximum.

Si l'une ou l'autre des deux équipes est incomplète, voire absente 15 minutes après l'heure mentionnée sur le calendrier, elle est déclarée forfait.

Ce cas de figure devra être noté sur la feuille de match.

Les responsables de club devront impérativement avertir le plus rapidement possible, par courrier, la commission de tout changement d'horaire, de jour, d'adresse de salle, de responsable ou de téléphone afin de ne pas entraver le bon déroulement du championnat.

Si un match n'a pu se finir pour des problèmes de créneau horaire de gymnase, celui-ci sera rejoué en conservant les points acquis lors de la première rencontre.

D / FEUILLES DE RENCONTRE

Ces feuilles de match permettent de faire un contrôle des joueurs au sein de l'équipe. Elles renseignent la commission sur le déroulement des rencontres.

C'est le club recevant qui établira la feuille de match.

C'est le club gagnant qui devra l'adresser au siège de la F.S.G.T. dans les 10 jours suivant la rencontre.

Seules les feuilles de match F.S.G.T. sont officielles.

Les signatures des capitaines et les réclamations, s'il y en a, seront portées en fin de match, sauf pour la qualification des joueurs (elles se feront avant le match).

E / QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout joueur non licencié peut intégrer le championnat en cours de saison et ce avant le 1^{er} match retour. Passé ce délai 30 jours de qualification, à partir de la date de validation par le Comité de la licence, seront nécessaires.

Exemple : le joueur doit avoir fait valider sa licence auprès du Comité 30 jours avant le 1^{er} match retour.

F / REPORT DES RENCONTRES

Pour des raisons fortuites (blessés, manque d'effectifs, etc.), il arrive que des rencontres ne puissent se disputer au jour prévu au calendrier.

Les demandes de reports des rencontres doivent se faire 2 jours ouvrés (sauf samedi, dimanche et jours fériés) minimum avant la date fixée par le calendrier.

En cas d'accord entre les 2 équipes, la rencontre pourra être reportée. Toutefois, cette rencontre devra être jouée dans la limite fixée par la fin du championnat.

Une limitation du nombre de report par équipe est de 3 rencontres reportés au maximum.

Le report de plus de 3 rencontres entraîne les pénalités définies au titre « Pénalités applicables aux équipes ».

En cas de désaccord entre les équipes, le club qui demande le report devra en avvertir la commission. Celle-ci fixera une nouvelle date où en prononcera le forfait.

Le fait d'avancer ou d'inverser (aller-retour) une rencontre ne constitue pas un report.

G / DEROULEMENT DES RENCONTRES F.S.G.T.

Les rencontres sont en auto-arbitrage.

Chaque équipe est constituée de 10 joueurs maximums dont 2 filles obligatoires. Seuls ces joueurs (es), mentionnés (es) sur le bordereau de début de saison, doivent apparaître sur la feuille de match.

Les rencontres doivent comporter 7 matchs obligatoires :

- 2 simples hommes + 1 simple dame
- 1 double homme + 1 double mixte + 1 double dame + 1 simple homme ou dame

Cela suppose d'avoir obligatoirement 2 filles.

ATTENTION !!!

1 même joueur ne peut effectuer qu'une seule fois le SH sur les 3.

1 même joueuse ne peut effectuer qu'une seule fois le SD sur les 2.

Les rencontres non jouées seront considérées comme perdues forfait.

H / CALCUL DES POINTS

Les matchs se jouent en 2 sets de 15 points sec. En cas d'égalité le 3^{ème} set se jouera en 10 points sec.

Ci-joint 1 exemple pour une meilleure compréhension :

